

BUDGETS ANNEXES DE L'ACTIVITE « ASSAINISSEMENT »

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF

EXERCICE 2023

SOMMAIRE

1. Présentation générale des budgets primitifs des budgets annexes de l'activité « assainissement »	4
1.1 Présentation générale du budget primitif du budget annexe « CT1 – Assainissement »	4
1.2 Présentation générale du budget primitif du budget annexe « CT2 – Assainissement »	4
1.3 Présentation générale du budget primitif du budget annexe « CT3 – Assainissement »	4
1.4 Présentation générale du budget primitif du budget annexe « CT4 – Assainissement »	4
1.5 Présentation générale du budget primitif du budget annexe « CT5 – Assainissement »	5
1.6 Présentation générale du budget primitif du budget annexe « CT6 – Assainissement »	5
2. La trajectoire financière consolidée des budgets annexes de l'activité « assainissement »	6
2.1 Les indicateurs de gestion consolidée des budgets annexes de l'activité « assainissement »	6
2.2 La dette consolidée des budgets annexes de l'activité « assainissement »	7
3. Le budget primitif du budget annexe « CT1 – Assainissement »	8
3.1 La trajectoire financière du budget annexe « CT1 – Assainissement »	8
3.1.1 Les indicateurs de gestion du budget annexe « CT1 - Assainissement »	8
3.1.2 La dette du budget annexe « CT1 – Assainissement »	9
3.2 La programmation pluriannuelle du budget annexe « CT1 – Assainissement »	10
3.3 La section d'exploitation du budget annexe « CT1 – Assainissement »	11
3.3.1 Les recettes d'exploitation du budget primitif	11
3.3.2 Les dépenses d'exploitation du budget primitif	12
3.4 La section d'investissement du budget annexe « CT1 – Assainissement »	13
3.4.1 Les dépenses d'investissement du budget primitif	13
3.4.2 Les recettes d'investissement du budget primitif	14
4. Le budget primitif du budget annexe « CT2 - Assainissement »	15
4.1 La trajectoire financière du budget annexe « CT2 – Assainissement »	15
4.1.1 Les indicateurs de gestion du budget annexe « CT2- Assainissement »	15
4.1.2 La dette du budget annexe « CT2 – Assainissement »	16
4.2 La programmation pluriannuelle du budget annexe « CT2 – Assainissement »	17
4.3 La section d'exploitation du budget annexe « CT2 – Assainissement »	18
4.3.1 Les recettes d'exploitation du budget primitif	18
4.3.2 Les dépenses d'exploitation du budget primitif	19
4.4 La section d'investissement du budget annexe « CT2 – Assainissement »	20
4.4.1 Les dépenses d'investissement du budget primitif	20
4.4.2 Les recettes d'investissement du budget primitif	21
5. Le budget primitif du budget annexe « CT3 - Assainissement »	22
5.1 La trajectoire financière du budget annexe « CT3 – Assainissement »	22
5.1.1 Les indicateurs de gestion du budget annexe « CT3- Assainissement »	22
5.1.2 La dette du budget annexe « CT3 – Assainissement »	23
5.2 La programmation pluriannuelle du budget annexe « CT3 – Assainissement »	24
5.3 La section d'exploitation du budget annexe « CT3 – Assainissement »	25
5.3.1 Les recettes d'exploitation du budget primitif	25
5.3.2 Les dépenses d'exploitation du budget primitif	26
5.4 La section d'investissement du budget annexe « CT3 – Assainissement »	27
5.4.1 Les dépenses d'investissement du budget primitif	27
5.4.2 Les recettes d'investissement du budget primitif	28
6. Le budget primitif du budget annexe « CT4 - Assainissement »	29
6.1 La trajectoire financière du budget annexe « CT4 – Assainissement »	29

6.1.1 Les indicateurs de gestion du budget annexe « CT4 - Assainissement »	29
6.1.2 La dette du budget annexe « CT4 – Assainissement »	30
6.2 La programmation pluriannuelle du budget annexe « CT4 – Assainissement »	31
6.3 La section d'exploitation du budget annexe « CT4 – Assainissement »	32
6.3.1 Les recettes d'exploitation du budget primitif	32
6.3.2 Les dépenses d'exploitation du budget primitif	33
6.4 La section d'investissement du budget annexe « CT4 – Assainissement »	34
6.4.1 Les dépenses d'investissement du budget primitif	34
6.4.2 Les recettes d'investissement du budget primitif	35
7. Le budget primitif du budget annexe « CT5 - assainissement »	36
7.1 La trajectoire financière du budget annexe « CT5 – Assainissement »	36
7.1.1 Les indicateurs de gestion du budget annexe « CT5 - Assainissement »	36
7.1.2 La dette du budget annexe « CT5 – Assainissement »	37
7.2 La programmation pluriannuelle du budget annexe « CT5 – Assainissement »	38
7.3 La section d'exploitation du budget annexe « CT5 – Assainissement »	39
7.3.1 Les recettes d'exploitation du budget primitif	39
7.3.2 Les dépenses d'exploitation du budget primitif	40
7.4 La section d'investissement du budget annexe « CT5 – Assainissement »	41
7.4.1 Les dépenses d'investissement du budget primitif	41
7.4.2 Les recettes d'investissement du budget primitif	42
8. Le budget primitif du budget annexe « CT6 - Assainissement »	43
8.1 La trajectoire financière du budget annexe « CT6 – Assainissement »	43
8.1.1 Les indicateurs de gestion du budget annexe « CT6 - Assainissement »	43
8.1.2 La dette du budget annexe « CT6 – Assainissement »	44
8.2 La programmation pluriannuelle du budget annexe « CT6 – Assainissement »	45
8.3 La section d'exploitation du budget annexe « CT6 – Assainissement ».	46
8.3.1 Les recettes d'exploitation du budget primitif	46
8.3.2 Les dépenses d'exploitation du budget primitif	47
8.4 La section d'investissement du budget annexe « CT6 – Assainissement »	48
8.4.1 Les dépenses d'investissement du budget primitif	48
8.4.2 Les recettes d'investissement du budget primitif	49

1. PRESENTATION GENERALE DES BUDGETS PRIMITIFS DES BUDGETS ANNEXES DE L'ACTIVITE « ASSAINISSEMENT »

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile, principe d'annualité budgétaire.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section d'exploitation et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements en cours.

1.1 PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « CT1 – ASSAINISSEMENT »

Le budget primitif du budget annexe « CT1 – Assainissement » prévoit un total de crédits

- ✓ en section d'exploitation de l'ordre de 32 270 K€, en diminution de 48,91 % par rapport au total budgété 2022 ;
- ✓ en section d'investissement à hauteur de 41 301 K€, avec une variation moindre (+ 0,08%) par rapport au total voté 2022.

1.2 PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « CT2 – ASSAINISSEMENT »

Le budget annexe « CT2- Assainissement » prévoit, au budget primitif 2023, un montant total de

- ✓ 5 158 K€ en section d'exploitation, en diminution de 63 % par rapport au budgété 2022 ;
- ✓ 8 987K€ en section d'investissement, en diminution de 35,14 % par rapport au budgété 2022.

1.3 PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « CT3 – ASSAINISSEMENT »

Pour 2023, le budget primitif du budget annexe « CT3 – Assainissement » s'élève à :

- ✓ 4 323 K€ en section d'exploitation, en diminution de 7 % par rapport au total voté 2022 ;
- ✓ 11 695 K€ en section d'investissement, en diminution de 20 %, par rapport au total voté 2022.

1.4 PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « CT4 – ASSAINISSEMENT »

Le budget primitif du budget annexe « CT4 – Assainissement » prévoit un total de crédits :

- ✓ en section d'exploitation de l'ordre de 2 965 K€, en diminution de 35,30 % par rapport au total budgété 2022 ;
- ✓ en section d'investissement à hauteur de 2 794 K€, avec une variation de 0,52 % par rapport au total voté 2022.

1.5 PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « CT5 – ASSAINISSEMENT »

Pour 2023, le budget primitif du budget annexe « CT5 – Assainissement » s'élève à :

- ✓ 8 006 K€ en section d'exploitation, en diminution de 15,35 %, par rapport au total voté 2022 ;
- ✓ 16 606 K€ en section d'investissement, en diminution de 64,38 %, par rapport au total voté 2022.

1.6 PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « CT6 – ASSAINISSEMENT »

Le budget primitif du budget annexe « CT6 – Assainissement » prévoit un total de crédits :

- ✓ en section d'exploitation de l'ordre de 7 107 K€, en diminution de 24,66 % par rapport au total budgété 2022 ;
- ✓ en section d'investissement à hauteur de 4 772 K€, en diminution de 27,12 %, par rapport au budgété 2022.

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE CONSOLIDEE DES BUDGETS ANNEXES DE L'ACTIVITE « ASSAINISSEMENT »

2.1 LES INDICATEURS DE GESTION CONSOLIDEE DES BUDGETS ANNEXES DE L'ACTIVITE « ASSAINISSEMENT »

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

Budgets annexes Assainissement	Total voté 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022	
			K€	%
<i>Recettes de gestion courante</i>	49 467 K€	49 785 K€	318 K€	1%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	15 287 K€	15 249 K€	-38 K€	0%
Epargne de gestion courante (EBG)	34 180 K€	34 536 K€	356 K€	1%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	69%	69%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 + 76) hors nature 775</i>	1 240 K€	95 K€	-1 145 K€	-92%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 + 68 + 66112)</i>	3 988 K€	1 158 K€	-2 830 K€	-71%
Résultat exceptionnel large	-2 747 K€	-1 063 K€	1 685 K€	-61%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	31 433 K€	33 473 K€	2 041 K€	6%
Taux d'épargne de gestion	64%	67%		
<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	5 809 K€	5 662 K€	-147 K€	-3%
<i>Recettes réelles</i>	50 707 K€	49 880 K€	-827 K€	-2%
<i>Dépenses réelles</i>	25 083 K€	22 068 K€	-3 015 K€	-12%
Epargne brute (EBE)	25 624 K€	27 811 K€	2 188 K€	9%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	51%	56%		
<i>Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)</i>	12 326 K€	12 455 K€	130 K€	1%
Epargne nette (ENE)	13 298 K€	15 356 K€	2 058 K€	15%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	26%	31%		

- ✓ L'épargne de gestion courante est stable entre 2023 et 2022. Son taux atteint les 69 %, ce qui traduit d'importantes marges de manœuvre.
- ✓ L'épargne de gestion voit son taux progresser de 64 % à 67 % entre 2022 et 2023. Le résultat exceptionnel déficitaire impacte de 2 points l'épargne de gestion courante.
- ✓ L'épargne brute évolue favorablement entre 2022 et 2023, passant de 51 % à 56 % en 2023. Elle couvre largement le remboursement du capital de la dette.
- ✓ L'épargne nette est en évolution positive entre 2022 et 2023, passant de 26 % à 31%, laissant une capacité à investir correcte.

La situation financière consolidée des budgets annexes de l'activité « assainissement » est bonne et s'améliore en 2023.

2.2 LA DETTE CONSOLIDÉE DES BUDGETS ANNEXES DE L'ACTIVITÉ « ASSAINISSEMENT »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette des budgets annexes « assainissement ».

	En k€	Stock de dette au 01/01/2023	Remboursement du capital de la dette en 2023	Intérêts de la dette en 2023 (hors ICNE)	Emprunt prévisionnel 2023	Stock de la dette au 31/12/2023
CT1	Volume	78 206 K€	6 357 K€	3 840 K€	17 316 K€	89 165 K€
CT2	Volume	14 366 706	1 506 428	494 461	5 485 121	18 345 K€
CT3	Volume	3 461 K€	201 K€	105 K€	4 740 K€	8 000 K€
CT4	Volume	588 K€	1 447 K€	0	1 868 K€	2 309 K€
CT5	Volume	48 897 K€	3 833 K€	1 122 K€	8 127 K€	53 191 K€
CT6	Volume	2 161 K€	403 K€	100 K€	3 344 K€	5 102 K€
TOTAL	Volume	147 679 K€	13 748 K€	5 662 K€	40 881 K€	176 112 K€

Une consolidation des budgets annexes permettrait d'obtenir une variation annuelle du stock de la dette de l'ordre de 28 433 K€, avec un montant prévisionnel d'emprunts d'équilibre de 40 881 K€.

3. LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « CT1 – ASSAINISSEMENT T »

3.1 LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « CT1 – ASSAINISSEMENT »

3.1.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « CT1 - ASSAINISSEMENT »

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

Budget annexe CT1 - assainissement	Total voté 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022	
			K€	%
<i>Recettes de gestion courante</i>	25 614 K€	25 717 K€	102 K€	0%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	6 174 K€	4 999 K€	-1 175 K€	-19%
Epargne de gestion courante (EBG)	19 440 K€	20 717 K€	1 277 K€	7%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	76%	81%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 + 76) hors nature 775</i>	1 101 K€	90 K€	-1 011 K€	-92%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 + 68 + 66112)</i>	725 K€	132 K€	-593 K€	-82%
Résultat exceptionnel large	376 K€	-42 K€	-418 K€	-111%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	19 816 K€	20 676 K€	859 K€	4%
Taux d'épargne de gestion	77%	80%		
<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	3 856 K€	3 840 K€	-15 K€	0%
<i>Recettes réelles</i>	26 715 K€	25 807 K€	-909 K€	-3%
<i>Dépenses réelles</i>	10 755 K€	8 971 K€	-1 784 K€	-17%
Epargne brute (EBE)	15 961 K€	16 835 K€	875 K€	5%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	60%	65%		
<i>Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)</i>	6 149 K€	6 357 K€	209 K€	3%
Epargne nette (ENE)	9 812 K€	10 478 K€	666 K€	7%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	37%	41%		

- ✓ L'épargne de gestion courante, est en augmentation en 2023 de 7%, par rapport à 2022. Son taux augmente de 76 % à 81 % de 2022 à 2023, du fait d'une augmentation des recettes et d'une baisse des dépenses de gestion courante, dégageant ainsi plus de marge de manœuvre pour 2023.
- ✓ L'épargne de gestion voit son taux progresser de 81 % à 80 % en 2023, le résultat exceptionnel légèrement déficitaire, impacte peu l'épargne de gestion courante.
- ✓ L'épargne brute évolue favorablement entre 2022 et 2023, passant de 60 % à 65% en 2023 et couvre largement le remboursement du capital de la dette.
- ✓ L'épargne nette est en évolution positive entre 2022 et 2023, passant de 37% à 41% pour les investissements.

La situation financière de ce budget est bonne et s'améliore, cependant le poids de l'emprunt reste important.

3.1.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « CT1 – ASSAINISSEMENT »

En K€	Stock de dette au 01/01/2023	Remboursement du capital de la dette en 2023	Intérêts de la dette en 2023 (hors ICNE)	Emprunt prévisionnel 2023	Stock de la dette au 31/12/2023
Volume	78 206 K€	6 357 K€	3 840 K€	17 316 K€	89 165 K€

Le stock de la dette prévisionnel, à la clôture de 2023 apparaît à hauteur de 89 165 K€, compte tenu de l'emprunt d'équilibre à hauteur de 17 316 K€. Toutefois, ce dernier devrait être réduit lors de l'intégration des résultats antérieurs, dans le cadre du budget supplémentaire 2023.

3.2 LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « CT1 – ASSAINISSEMENT »

	Montant pluriannuel voté des opérations au 31/12/2022	Mandaté au 01/01/2022	Montant voté des crédits de paiement 2022	Taux d'avancement prévisionnel 2022 en %	Montant des crédits de paiement 2023 inscrits au budget primitif	Montant de cofinancement accordé en 2023	Taux de cofinancement 2023 en %
Total des opérations inscrites au budget primitif	142 179 393,42	42 448 094,33	17 358 615,71	42,06%	28 480 245,00	686 346,12	2,41%

Dans sa globalité, le montant total des autorisations de programme s'élève à 142 179 K€, avec un taux d'avancement en 2022 de 42,06 %. Le montant total des crédits de paiement positionnés en 2023 est de 28 480 K€ pour un financement total 2023 de 686 K€ (subventions d'équipement).

Libellé des 15 plus importantes opérations du budget primitif	Montant pluriannuel voté de l'opération au 31/12/2022	Mandaté au 01/01/2022	Montant voté des crédits de paiement 2022	Taux d'avancement prévisionnel 2022 en %	Montant des crédits de paiement 2023 inscrits au budget primitif	Montant de cofinancement accordé en 2023	Taux de cofinancement 2023 en %
DESSERTE SANITAIRE DE LA GRAVE	2 420 240,80	195 142,91	411 000,00	25,04%	636 000,00	-	
DILATATION RESEAU AV. 8 MAI 1945- MARIGNANE	800 000,00	112 327,15	16 200,00	16,07%	130 000,00	46 375,00	35,67%
ALLAUCH - DESSERTE SANITAIRE QUARTIER DES RASCOUS	920 000,00	44 499,26	103 500,00	16,09%	853 000,00		
RESORPTION POINTS NOIRS IDENTIFIES PAR SMRU II	10 000 000,00	325 719,53	240 526,65	5,66%	399 598,65		
SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT - ACTION METROPOLITAINE	5 000 000,00	147 040,25	761 800,00	18,18%	944 000,00		
Dilatation du réseau sanitaire avenue Schuman - bord du canal - MARIGNANE	1 200 000,00	31 657,89	107 500,00	11,60%	400 500,00		
Mise en conformité Bd Heckel-impassé Honorine - MARSEILLE 11	1 150 000,00	2 626,87	34 302,00	3,21%	902 302,00		
Desserte sanitaire des Fenêtres Rouges - MARSEILLE 11	750 000,00	15 435,05	68 195,00	11,15%	657 500,00		
ASSAINISSEMENT FONTSAINTE LA CIOTAT	800 000,00	18 982,91	20 539,80	4,94%	101 839,80		
Restructuration des Installations d'assainissement sous- vide du Cordon du Jai à Marignane et Châteauneuf-les-Martigues	700 000,00		101 000,00	14,43%	700 000,00		
Extension du réseau sanitaire des chemins de St Jean et Bellevue - Allauch	500 000,00	3 320,08	13 500,00	3,36%	314 500,00		
Création d'un bassin de rétention unitaire place du Capitaine Geze	26 000 000,00	726 093,00	5 090 830,00	22,37%	5 090 830,00		
TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT 2021/2025	- 27 000 000,00	4 942 373,00	7 568 000,00	-46,33%	8 185 000,00		
TRAVAUX STEP 2021/2025 - PERIPHERIE	2 000 000,00	473 842,11	738 165,00	60,60%	200 000,00		
Démolition reconstruction du gazomètre de l'usine de traitement des boues d'épuration du complexe Géolide à Sormiou	1 100 000,00	-	16 000,00	1,45%	128 000,00		
Mise en place d'une couverture des prédécanteurs de l'usine Géolide	800 000,00	15 567,30	17 200,00	4,10%	200 000,00		
TOTAL	27 140 240,80	7 054 627,31	15 308 258,45	82,40%	19 843 070,45		

Le tableau ci-dessus fait apparaître, en détail, pour les quinze plus importantes opérations du budget, le montant des autorisations de programme et le taux d'avancement prévisionnel au 31/12/2022, ainsi que les crédits de paiement positionnés et les subventions à recevoir sur l'exercice 2023.

3.3 LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « CT1 – ASSAINISSEMENT »

3.3.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/ Total voté 2022
Recettes réelles	24 045 K€	26 715 K€	25 807 K€	-3,40%
Recettes de gestion courante	23 955 K€	25 614 K€	25 717 K€	0,40%
013 - Atténuations de Charges		2 K€	3 K€	70,44%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	19 281 K€	20 700 K€	20 958 K€	1,25%
73 - Impôts et taxes				
74 - Dotations et participations	4 428 K€	4 691 K€	4 523 K€	-3,59%
75 - Autres produits de gestion courante	245 K€	222 K€	234 K€	5,30%
Autres recettes d'exploitation	90 K€	1 101 K€	90 K€	-91,83%
76 - Produits financiers				
77 - Produits exceptionnels	90 K€	1 101 K€	90 K€	-91,83%
Recettes d'ordre	6 589 K€	6 448 K€	6 464 K€	0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 589 K€	6 448 K€	6 464 K€	0,25%
Total recettes d'exploitation	30 634 K€	33 163 K€	32 270 K€	-2,69%
002 - Excédent reporté	24 997 K€	30 003 K€		
Total des Recettes d'exploitation cumulées	55 631 K€	63 166 K€	32 270 K€	-48,91%

Les recettes d'exploitation sont de l'ordre de 32 270 K€ et diminuent de 48,91 %, dans l'ensemble, par rapport au budgété 2022, qui tient compte du budget supplémentaire et de l'excédent antérieur. Hors excédent antérieur, elles diminuent de 2,69 % et se répartissent comme suit :

- ✓ Les remboursements sur rémunération du personnel pour 3 K€ (chapitre 013) ;
- ✓ Les produits des services légèrement supérieurs au budgété 2022, (chapitre 70), soit 20 958 K€ ;
- ✓ Les dotations et participations (chapitre 74) en diminution de 3,59 % par rapport à 2022, correspondant aux participations des CT2 et CT5 pour le versement des appels à projets (Loi Oudin) et à la prime d'épuration ;
- ✓ Les recettes exceptionnelles (chapitre 77) pour 90 K€ comprennent les pénalités sur marchés ;
- ✓ La quote-part des subventions d'équipement (chapitre 042) pour un montant similaire à 2022, soit 6 464 K€.

3.3.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/ Total voté 2022
Dépenses réelles	9 938 K€	10 755 K€	8 971 K€	-16,58%
Dépenses de gestion courante	5 105 K€	6 174 K€	4 999 K€	-19,03%
011 - Charges à caractère général	1 579 K€	2 561 K€	2 004 K€	-21,75%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 471 K€	3 603 K€	2 990 K€	-17,02%
014 - Atténuations de Produits				
65 - Autres charges de gestion courante	55 K€	10 K€	5 K€	-46,49%
Autres dépenses d'exploitation	4 833 K€	4 581 K€	3 972 K€	-13,29%
66 - Charges financières	4 263 K€	4 362 K€	3 873 K€	-11,21%
67 - Charges exceptionnelles	460 K€	219 K€	99 K€	-54,80%
68 - Provisions	110 K€			
Dépenses d'ordre	45 693 K€	52 411 K€	23 299 K€	-55,55%
023 - Virement à la section d'investissement	28 987 K€	36 706 K€	7 634 K€	-79,20%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 706 K€	15 705 K€	15 665 K€	-0,26%
Total dépenses d'exploitation	55 631 K€	63 166 K€	32 270 K€	-48,91%
002 - Déficit reporté				
Total dépenses d'exploitation cumulées	55 631 K€	63 166 K€	32 270 K€	-48,91%

Les dépenses d'exploitation sont de l'ordre de 32 270 K€ et diminuent globalement de 48,91 % par rapport au budgété 2022. Elles comprennent :

- ✓ Les dépenses à caractère général (chapitre 011) pour un montant de 2 004 K€, en diminution par rapport à 2022 de 21,75%, notamment sur les frais d'études, la maintenance et les frais de structure ;
- ✓ Les dépenses de personnel (chapitre 012) pour 2 990 K€, en diminution de 17,02% par rapport à 2022, suite à un réajustement de la prévision et à une réaffectation des agents, au plus près de la réalité;
- ✓ Les dépenses de gestion courante pour 5 K€ (chapitre 65) ;
- ✓ Les charges financières (chapitre 66) en diminution de 11,21% par rapport à 2022 ;
- ✓ Les charges exceptionnelles pour 99 K€, en diminution de 54,80 % ;
- ✓ Le virement de la section d'exploitation à la section d'investissement pour 7 634 K€, en diminution de 79,20 % ;
- ✓ Les dotations aux amortissements, dans le même ordre de grandeur qu'en 2022, soit 15 665 K€.

3.4 LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « CT1 – ASSAINISSEMENT »

3.4.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/ Total voté 2022
Dépenses réelles	23 132 K€	23 572 K€	34 838 K€	47,79%
Dépenses d'équipement	16 541 K€	17 359 K€	28 480 K€	64,07%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations)				
21 - Immobilisations corporelles (y compris opérations)				
23 - Immobilisations en cours (y compris opérations)				
Total des opérations d'équipement	16 541 K€	17 359 K€	28 480 K€	64,07%
Dépenses financières	6 591 K€	6 214 K€	6 357 K€	2,31%
13 - Subventions d'investissement	3 K€	65 K€	0	-100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 588 K€	6 149 K€	6 357 K€	3,39%
26 - Participations et créances rattachées				
27 - Autres immobilisations financières				
Dépenses d'ordre	7 680 K€	9 107 K€	6 464 K€	-29,02%
040 - Opérations de transfert entre sections	6 589 K€	6 448 K€	6 464 K€	0,25%
041 - Opérations patrimoniales	1 091 K€	2 659 K€	0	-100,00%
Total dépenses d'investissement	30 812 K€	32 679 K€	41 301 K€	26,38%
001 - Solde d'exécution négatif		6 744 K€		
Total dépenses d'investissement cumulées	30 812 K€	39 423 K€	41 301 K€	4,76%

Les dépenses d'investissement, de l'ordre de 41 301 K€, sont en augmentation de 4,76 % par rapport au budgété 2022. Elles se répartissent comme suit :

- ✓ L'inscription des dépenses d'équipement pour 28 420 K€, en augmentation de 63,72 % par rapport au budgété total 2022, suivant l'évolution des projets pluriannuels ;
- ✓ Le remboursement du capital de l'emprunt (chapitre 16) en augmentation de 3,39 % par rapport à 2022, intégrant une part résiduelle de l'emprunt d'Auriol ;
- ✓ Les opérations d'ordre (chapitre 040) – quote-part des subventions d'équipement perçues - pour un montant de 6 464 K€, en diminution moindre par rapport au total budgété 2022.

3.4.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/ Total voté 2022
Recettes réelles	2 167 K€	9 925 K€	18 002 K€	81,38%
Recettes d'équipement	1 571 K€	2 567 K€	18 002 K€	601,41%
13 - Subventions d'investissement	1 571 K€	1 649 K€	686 K€	-58,38%
16 - Emprunts et dettes assimilées		918 K€	17 316 K€	1786,93%
21 - Immobilisations corporelles				
23 - Immobilisations en cours				
Recettes financières	596 K€	7 358 K€	0	-100,00%
10 - Dotations, réserves (hors 1068)				
1068 - Autres réserves		6 744 K€	0	-100,00%
27 - Autres immobilisations financières	596 K€	614 K€	0	-100,00%
Recettes d'ordre	46 784 K€	55 071 K€	23 299 K€	-57,69%
021 - Virement de la section d'exploitation	28 987 K€	36 706 K€	7 634 K€	-79,20%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 706 K€	15 705 K€	15 665 K€	-0,26%
041 - Opérations patrimoniales	1 091 K€	2 659 K€	0	-100,00%
Total recettes d'investissement	48 951 K€	64 996 K€	41 301 K€	-36,46%
001 - Solde d'exécution positif	238 K€			
Total des recettes d'investissement cumulées	49 189 K€	64 996 K€	41 301 K€	-36,46%

Les recettes d'investissement suivent la courbe des dépenses pour un montant total de 41 301 K€. Elles sont en diminution de 36,46 % par rapport au total voté 2022, du fait d'un suréquilibre en section d'investissement constaté au budget supplémentaire 2022.

Les recettes d'investissement 2023 comprennent :

- ✓ Les subventions d'investissement (chapitre 13) à hauteur de 686 K€ dont 595 K€ pour l'opération « STEP Géolide », 46 375 € en provenance de l'Agence de l'Eau pour l'opération « Dilatation du réseau eaux usées du 8 Mai 1945 » et 44 330 € de la Région Paca pour l'opération « Augmentation de la capacité de la STEP la Palun » à Marignane ;
- ✓ L'emprunt d'équilibre (chapitre 16) à hauteur de 17 316 K€, qui sera en principe réduit en totalité dans le cadre du budget supplémentaire 2023 ;
- ✓ Le virement de la section d'exploitation à la section d'investissement (chapitre 021) pour 7 634 K€, en diminution de 79,20% par rapport au total voté 2022, compte tenu du suréquilibre de cette section au budget supplémentaire 2022 ;
- ✓ L'amortissement des immobilisations (chapitre 040) pour 15 665 K€.

4. LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « CT2 - ASSAINISSEMENT »

4.1 LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « CT2 – ASSAINISSEMENT »

4.1.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « CT2- ASSAINISSEMENT »

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

Budget annexe CT2 - assainissement	Total voté 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022	
			K€	%
<i>Recettes de gestion courante</i>	4 183 K€	3 649 K€	-534 K€	-13%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	1 548 K€	1 288 K€	-260 K€	-17%
Epargne de gestion courante (EBG)	2 636 K€	2 361 K€	-274 K€	-10%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	63%	65%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	111 K€	0	-111 K€	-100%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	945 K€	34 K€	-912 K€	-96%
Résultat exceptionnel large	-835 K€	-34 K€	801 K€	-96%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	1 801 K€	2 327 K€	527 K€	29%
Taux d'épargne de gestion	43%	64%		
<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	647 K€	494 K€	-153 K€	-24%
<i>Recettes réelles</i>	4 294 K€	3 649 K€	-645 K€	-15%
<i>Dépenses réelles</i>	3 140 K€	1 816 K€	-1 324 K€	-42%
Epargne brute (EBE)	1 154 K€	1 833 K€	679 K€	59%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	27%	50%		
<i>Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)</i>	2 107 K€	1 506 K€	-601 K€	-29%
Epargne nette (ENE)	-953 K€	327 K€	1 280 K€	-134%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	-22%	9%		

- ✓ L'épargne de gestion courante est en diminution en 2023 de 10 %, par rapport à 2022. Son taux passe de 63 % à 65 % de 2022 à 2023, du fait d'une augmentation des recettes et d'une baisse des dépenses, de gestion courante, dégagant ainsi plus de marge de manœuvre pour 2023.
- ✓ L'épargne de gestion voit son taux progresser de 43 % à 64 % en 2023, le résultat exceptionnel légèrement déficitaire, impacte peu l'épargne de gestion courante.
- ✓ L'épargne brute évolue favorablement entre 2022 et 2023, passant de 27 % à 50 % en 2023 ; elle couvre le remboursement du capital de la dette.
- ✓ L'épargne nette est en évolution positive entre 2022 et 2023, passant de – 22 % à 9% pour les investissements. Elle reste toutefois faible.

La situation financière de ce budget s'améliore, mais sa capacité à supporter des investissements reste faible.

4.1.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « CT2 – ASSAINISSEMENT »

En K€	Stock de dette au 01/01/2023	Remboursement du capital de la dette en 2023	Intérêts de la dette en 2023 (hors ICNE)	Emprunt prévisionnel 2023	Stock de la dette au 31/12/2023
Volume	14 367 K€	1 506 K€	494 K€	5 485 K€	18 345 K€

Le tableau ci-dessus retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « CT2 - assainissement ». Le stock de la dette évolue du fait de l'emprunt prévisionnel 2023. Ce dernier, de l'ordre de 5 485 K€, sera revu à la baisse, au moment du budget supplémentaire 2023 et de la reprise de l'excédent antérieur.

4.2 LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « CT2 – ASSAINISSEMENT »

Dans sa globalité, le montant total des autorisations de programme s'élève à 57 548 K€, avec un taux d'avancement en 2022 de 47,77 %. Le montant total des crédits de paiement positionnés en 2023 est de 5 972 K€ pour un financement total 2023 de 160 K€ (subventions d'équipement).

	Montant pluriannuel voté des opérations au 31/12/2022	Mandater au 01/01/2022	Montant voté des crédits de paiement 2022	Taux d'avancement prévisionnel 2022 en %	Montant des crédits de paiement 2023 inscrit au budget primitif	Montant de cofinancement accordé	Taux de cofinancement en %
Total des opérations inscrites au budget primitif	57 547 976,26	18 399 171,05	9 089 140,58	47,77%	5 971 878,00	160 200,00	3%

Libellé des 15 plus importantes opérations du budget primitif	Montant pluriannuel voté de l'opération au 31/12/2022	Reste à mandater au 01/01/2022	Montant voté des crédits de paiement 2022	Taux d'avancement prévisionnel 2022 en %	Montant des crédits de paiement 2023 inscrit au budget primitif	Montant de cofinancement accordé	Taux de cofinancement en %
OPERATION ASSAINISSEMENT	57 547 976,26	39 148 805,21	9 089 140,58	83,82%	5 971 878,00	160 200,00	3%

La programmation pluriannuelle des investissements est composée d'une opération globalisée pour l'assainissement, elle est développée en plusieurs opérations-filles permettant le suivi analytique des différents travaux en cours ou à venir :

- ✓ Un montant de 842 K€ est prévu pour les études sur le schéma directeur eaux usées. Celles-ci débuteront en janvier 2023 ;
- ✓ Sur les communes de Bouc Bel Air, Cabriès, Coudoux, Eguilles, Jouques, La Roque d'Anthéron, Lambesc, Le Puy Sainte Réparate, Les Pennes Mirabeau, Meyrargues, Peynier, Peyrolles en Provence, Rognes, Rousset et Ventabren des travaux de restructuration, d'extension et de mise en sécurité des réseaux d'eaux usées sont prévus. Le montant prévisionnel s'élève à 4 415 K€ ;
- ✓ Un montant de 356 K€ est prévu pour des travaux sur les stations d'épuration des eaux usées des communes d Eguilles, Meyrargues, Rognes, Saint Cannat et Trets ;
- ✓ La création de dessertes des eaux usées sur la commune des Pennes Mirabeau est prévue pour un montant de 300 K€ ;
- ✓ 59 K€ sont prévus pour des études sur les communes de Bouc Bel Air et Meyreuil.

4.3 LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « CT2 – ASSAINISSEMENT »

4.3.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/Budgété 2022
Recettes réelles	6 133 K€	4 294 K€	3 649 K€	-15,02%
Recettes de gestion courante	5 415 K€	4 183 K€	3 649 K€	-12,77%
013 - Atténuations de Charges	14 K€	5 K€	7 K€	24,79%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 769 K€	3 860 K€	3 283 K€	-14,94%
73 - Impôts et taxes				
74 - Dotations et participations	604 K€	289 K€	324 K€	12,17%
75 - Autres produits de gestion courante	28 K€	30 K€	36 K€	19,92%
Autres recettes de fonctionnement	719 K€	111 K€	0	-100,00%
76 - Produits financiers				
77 - Produits exceptionnels	719 K€	111 K€	0	-100,00%
Recettes d'ordre	1 976 K€	2 506 K€	1 509 K€	-40%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 976 K€	2 506 K€	1 509 K€	-39,80%
Total recettes d'exploitation	8 110 K€	6 800 K€	5 158 K€	-24,15%
002 - Excédent reporté	2 589 K€	7 139 K€		
Total des Recettes d'exploitation cumulées	10 698 K€	13 939 K€	5 158 K€	-63,00%

Globalement, les recettes d'exploitation s'établissent à 5 158 K€ et sont en diminution de 63 %, par rapport au total budgété 2022, compte tenu de l'excédent antérieur. Hors résultat antérieur, la baisse est de l'ordre de 24,15 %. Elles se répartissent comme suit :

- ✓ Les produits des services (chapitre 70), en diminution de 14,94 %, dû à un changement de périmètre du budget annexe « CT2- Assainissement ». En effet, la commune de Vitrolles ayant intégré la Régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA) en aout 2022, les recettes tarifaires ne sont plus perçues par la Métropole.
- ✓ Les dotations et participations (chapitre 74), en augmentation de 12,17 %. Elles concernent les primes d'épuration de l'Agence de l'Eau ;
- ✓ Les autres produits de gestion courante, (chapitre 75), composés des régularisations sur prélèvement à la source, des redevances d'occupation du domaine public, sont attendus avec près de 20 % d'augmentation en 2023 ;
- ✓ Aucune recette exceptionnelle (chapitre 77) n'est prévue sur l'exercice 2023 ; en 2022, le montant de 111 K€ de l'exercice 2022 provenait pour l'essentiel d'un remboursement suite à la fin du contrat en délégation de service public sur la commune des Pennes Mirabeau ;
- ✓ Les opérations d'ordre (chapitre 042) pour 1 509 K€, en diminution de près de 40 % par rapport à 2022.

4.3.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/Budgété 2022
Dépenses réelles	2 340 K€	3 140 K€	1 816 K€	-42,16%
Dépenses de gestion courante	1 793 K€	1 548 K€	1 288 K€	-16,78%
011 - Charges à caractère général	561 K€	778 K€	519 K€	-33,23%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 216 K€	744 K€	743 K€	-0,19%
014 - Atténuations de Produits				
65 - Autres charges de gestion courante	16 K€	26 K€	26 K€	0,00%
Autres dépenses d'exploitation	547 K€	1 592 K€	528 K€	-66,83%
66 - Charges financières	500 K€	779 K€	495 K€	-36,45%
67 - Charges exceptionnelles	47 K€	813 K€	33 K€	-95,94%
68 - provisions				
Dépenses d'ordre	8 358 K€	10 799 K€	3 342 K€	-69,05%
023 - Virement à la section d'investissement	4 132 K€	6 332 K€	72 K€	-98,87%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 226 K€	4 467 K€	3 270 K€	-26,80%
Total dépenses d'exploitation	10 698 K€	13 939 K€	5 158 K€	-63,00%
002 - Déficit reporté				
Total dépenses d'exploitation cumulées	10 698 K€	13 939 K€	5 158 K€	-63,00%

Le montant des dépenses d'exploitation suit la variation à la baisse des recettes et s'élève, pour 2023, à 5 158 K€. Il se répartit comme suit :

- ✓ 1 288 K€ en dépenses de gestion courante, en diminution de -16,78% globalement : les dépenses en chapitre 011 serviront à réaliser des contrôles liés à l'auto-surveillance et à la recherche et réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau (RSDE) ;
- ✓ 528 K€ en autres dépenses d'exploitation : le montant des charges exceptionnelles (chapitre 67) passant de 813 K€ sur le total voté 2022 à 33 K€ sur le BP 2023. En effet, sur l'exercice 2022, une dépense exceptionnelle (annulations de titres sur années antérieures) avait été prévue suite à un contrôle de l'Agence de l'Eau ;
- ✓ 3 342 K€ en dépenses d'ordre, essentiellement sur les dotations aux amortissements pour 3 270 K€ et 72 K€ en autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement.

4.4 LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « CT2 – ASSAINISSEMENT »

4.4.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/Budgété 2022
Dépenses réelles	9 999 K€	11 350 K€	7 478 K€	-34,11%
Dépenses d'équipement	8 391 K€	9 166 K€	5 972 K€	-34,85%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations)				
21 - Immobilisations corporelles (y compris opérations)		77 K€		-100,00%
23 - Immobilisations en cours (y compris opérations)				
Total des opérations d'équipement	8 391 K€	9 089 K€	5 972 K€	-34,30%
Dépenses financières	1 608 K€	2 184 K€	1 506 K€	-31,02%
13 - Subventions d'investissement	89 K€	77 K€		-100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 519 K€	2 107 K€	1 506 K€	-28,50%
26 - Participations et créances rattachées				
27 - Autres immobilisations financières				
Dépenses d'ordre	1 976 K€	2 506 K€	1 509 K€	-39,80%
040 - Opérations de transfert entre sections	1 976 K€	2 506 K€	1 509 K€	-39,80%
041 - Opérations patrimoniales				
Total dépenses d'investissement	11 975 K€	13 856 K€	8 987 K€	-35,14%
001 - Solde d'exécution négatif	2 289 K€			
Total dépenses d'investissement cumulées	14 264 K€	13 856 K€	8 987 K€	-35,14%

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 8 987 K€, en diminution de -35,14 % par rapport au budgété 2022 :

- ✓ 5 972 K€ en dépenses d'équipement : de nombreux travaux de renforcement, de modifications et de créations du réseau d'eaux usées sont prévus pour un montant de 5 070 K€ ; un montant de 902 K€ est positionné sur les études du schéma directeur et d'aménagement du réseau ;
- ✓ La régularisation des échéances d'emprunt pour 1 506 K€ (chapitre 16) ;
- ✓ La mise à jour du patrimoine, suite au changement de périmètre du budget annexe « CT2 – assainissement » entraînant une diminution de -39,8 % des dépenses d'ordre (chapitre 040).

4.4.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/Budgété 2022
Recettes réelles	5 906 K€	2 140 K€	5 645 K€	163,77%
Recettes d'équipement	1 552 K€	2 140 K€	5 645 K€	163,77%
13 - Subventions d'investissement	1 552 K€	2 140 K€	160 K€	-92,51%
16 - Emprunts et dettes assimilées			5 485 K€	
21 - Immobilisations corporelles				
23 - Immobilisations en cours				
Recettes financières	4 354 K€	0	0	
10 - Dotations, réserves (hors 1068)				
1068 - Autres réserves	4 354 K€			
27 - Autres immobilisations financières				
Recettes d'ordre	8 358 K€	10 799 K€	3 342 K€	-69,05%
021 - Virement de la section de fonctionnement	4 132 K€	6 332 K€	72 K€	-98,87%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 226 K€	4 467 K€	3 270 K€	-26,80%
041 - Opérations patrimoniales				
Total recettes d'investissement	14 264 K€	12 939 K€	8 987 K€	-30,54%
001 - Solde d'exécution positif		917 K€		
Total des recettes d'investissement cumulées	14 264 K€	13 856 K€	8 987 K€	-35,14%

En investissement, le montant des recettes attendu est de 8 987 K€ :

- ✓ Le montant prévisionnel des subventions d'investissement est en forte baisse (-92,51 %) ; toutefois, les dossiers sont en cours d'instruction auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ;
- ✓ Un emprunt prévisionnel de 3 270 K€ a dû être positionné pour équilibrer la section d'investissement ;
- ✓ Un autofinancement dégagé, peu important à hauteur de 72 K€, en virement de la section d'exploitation (chapitre 021).

5. LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « CT3 - ASSAINISSEMENT »

5.1 LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « CT3 – ASSAINISSEMENT »

5.1.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « CT3- ASSAINISSEMENT »

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

Budget annexe CT3 - assainissement	Total voté 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022	
			K€	%
<i>Recettes de gestion courante</i>	4 018 K€	3 914 K€	-104 K€	-3%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	501 K€	657 K€	155 K€	31%
Epargne de gestion courante (EBG)	3 516 K€	3 257 K€	-259 K€	-7%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	88%	83%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 + 76) hors nature 775</i>	18 K€	0	-18 K€	-100%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 + 68 + 66112)</i>	123 K€	77 K€	-46 K€	-38%
Résultat exceptionnel large	-105 K€	0 K€	105 K€	-100%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	3 412 K€	3 257 K€	-154 K€	-5%
Taux d'épargne de gestion	85%	83%		
<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	277 K€	105 K€	-172 K€	-62%
<i>Recettes réelles</i>	4 036 K€	3 914 K€	-122 K€	-3%
<i>Dépenses réelles</i>	902 K€	839 K€	-63 K€	-7%
Epargne brute (EBE)	3 135 K€	3 075 K€	-59 K€	-2%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	78%	79%		
<i>Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)</i>	130 K€	201 K€	71 K€	55%
Epargne nette (ENE)	3 005 K€	2 874 K€	-131 K€	-4%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	74%	73%		

- ✓ L'épargne de gestion courante, est en diminution en 2023 de 7 %, par rapport à 2022. Son taux se resserre de 88 % à 83 % de 2022 à 2023 dégageant un peu moins de marge de manœuvre pour 2023 ;
- ✓ L'épargne de gestion a le même taux que l'épargne précédente, le résultat exceptionnel étant nul ;
- ✓ L'épargne brute voit son taux évoluer d'un point entre 2022 et 2023, passant de 78 % à 79 % en 2023. Elle couvre largement le remboursement du capital de la dette ;
- ✓ L'épargne nette est en très légère diminution entre 2022 et 2023, passant de 74 % à 73 % pour les investissements.

La situation financière de ce budget reste excellente.

5.1.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « CT3 – ASSAINISSEMENT »

En K€	Stock de dette au 01/01/2023	Remboursement du capital de la dette en 2023	Intérêts de la dette en 2023 (hors ICNE)	Emprunt prévisionnel 2023	Stock de la dette au 31/12/2023
Volume	3 461 K€	201 K€	105 K€	4 740 K€	8 000 K€

Le stock prévisionnel de la dette en 2023, augmente de 4 539 K€ du fait de l'emprunt prévisionnel d'équilibre positionné à hauteur de 4 740 K€. Cet emprunt devrait toutefois être revu à la baisse dans le cadre du budget supplémentaire 2023.

5.2 LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « CT3 – ASSAINISSEMENT »

	Montant pluriannuel voté des opérations au 31/12/2022	Mandaté au 01/01/2022	Montant voté des crédits de paiement 2022	Taux d'avancement prévisionnel 2022 en %	Montant des crédits de paiement 2023 inscrit au budget primitif	Montant de cofinancement accordé	Taux de cofinancement en %
Total des opérations inscrites au budget primitif	65 160 501,00	17 947 992,75	11 392 141,67	45,03%	8 737 250,00	1 123 413,00	12,86%

Dans sa globalité, le montant total des autorisations de programme s'élève à 65 160 K€, avec un taux d'avancement en 2022 de 45,03 %. Le montant total des crédits de paiement positionnés en 2023 est de 8 737 K€ pour un financement total 2023 de 1 123 K€ (subventions d'équipement).

Libellé des 15 plus importantes opérations du budget primitif	Montant pluriannuel voté de l'opération au 31/12/2022	Mandaté au 01/01/2022	Montant voté des crédits de paiement 2022	Taux d'avancement prévisionnel 2022 en %	Montant des crédits de paiement 2023 inscrit au budget primitif	Montant de cofinancement accordé	Taux de cofinancement en %
RESEAUX ET INFRASTRUCTURES EU	44 520 501,00	15 784 361,77	6 519 991,67	50,10%	5 332 455,00	814 155,00	15,27%
STEP	9 649 000,00	1 673 969,53	3 838 000,00	57,12%	3 109 795,00	309 258,00	9,94%
STEP Salon de Provence	9 116 000,00	-	160 000,00	1,76%	100 000,00		0,00%
STEP Charleval	1 073 500,00	-	750 000,00	69,86%	195 000,00		0,00%
STEP Berre l'Etang	801 500,00	489 661,45	124 150,00	76,58%	-		

Le tableau ci-dessus fait apparaître, en détail, pour les opérations les plus importantes du budget, le montant des autorisations de programme et le taux d'avancement prévisionnel au 31/12/2022, ainsi que les crédits de paiement positionnés et les subventions à recevoir sur l'exercice 2023.

5.3 LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « CT3 – ASSAINISSEMENT »

5.3.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/Budgété 2022
Recettes réelles	4 312 K€	4 036 K€	3 914 K€	-3%
Recettes de gestion courante	4 294 K€	4 018 K€	3 914 K€	-3%
013 - Atténuations de Charges			0 K€	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 685 K€	3 617 K€	3 496 K€	-3%
73 - Impôts et taxes				
74 - Dotations et participations	582 K€	370 K€	388 K€	5%
75 - Autres produits de gestion courante	27 K€	30 K€	30 K€	-2%
Autres recettes de fonctionnement	18 K€	18 K€	0	-100%
76 - Produits financiers				
77 - Produits exceptionnels	18 K€	18 K€		-100%
Recettes d'ordre	410 K€	430 K€	409 K€	-5%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	410 K€	430 K€	409 K€	-5%
Total recettes d'exploitation	4 722 K€	4 467 K€	4 323 K€	-3%
002 - Excédent reporté	45 K€	164 K€		
Total des Recettes d'exploitation cumulées	4 767 K€	4 630 K€	4 323 K€	-7%

Globalement, les recettes d'exploitation s'établissent à 4 323 K€ et sont en diminution de 7 %, par rapport au total budgété 2022, compte tenu de l'excédent antérieur. Hors résultat antérieur, la baisse est de l'ordre de 3 %. Elles se répartissent comme suit :

- ✓ Les produits des services (chapitre 70), en diminution de 3 %, dû à la baisse de la surtaxe communale ;
- ✓ Les dotations et participations (chapitre 74), en augmentation de 5 % ; elles concernent les primes d'épuration versées par l'Agence de l'Eau ;
- ✓ Les autres produits de gestion courante, (chapitre 75), composés des régularisations sur prélèvement à la source, des redevances d'occupation du domaine public, sont attendus avec près de 5 % de diminution en 2023 ;
- ✓ La quote-part des subventions amortissables (chapitre 042) pour - 5 %.

5.3.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/Budgété 2022
Dépenses réelles	640 K€	902 K€	839 K€	-7%
Dépenses de gestion courante	499 K€	501 K€	657 K€	31%
011 - Charges à caractère général	242 K€	273 K€	429 K€	57%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	252 K€	223 K€	227 K€	2%
014 - Atténuations de Produits				
65 - Autres charges de gestion courante	6 K€	6 K€	1 K€	-88%
Autres dépenses d'exploitation	141 K€	400 K€	182 K€	-55%
66 - Charges financières	78 K€	324 K€	106 K€	-67%
67 - Charges exceptionnelles	63 K€	77 K€	76 K€	-1%
68 - provisions				
Dépenses d'ordre	4 127 K€	3 729 K€	3 484 K€	-7%
023 - Virement à la section d'investissement	2 137 K€	1 374 K€	1 117 K€	-19%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 990 K€	2 355 K€	2 367 K€	0%
Total dépenses d'exploitation	4 767 K€	4 630 K€	4 323 K€	0%
002 - Déficit reporté				
Total dépenses d'exploitation cumulées	4 767 K€	4 630 K€	4 323 K€	-7%

Comme pour les recettes d'exploitation, les dépenses diminuent et s'élèvent, pour 2023, à 4 323 K€. Elles se répartissent comme suit :

- ✓ 657 K€ en dépenses de gestion courante, en augmentation de 31 %. En effet, les dépenses à caractère général (chapitre 011) comprennent désormais des frais de structure (recalculés et à reverser, par tous les budgets, au budget principal), mais également des frais d'études, des frais pour la surveillance des réseaux, des frais pour les campagnes de dératisation et la recherche de substances dangereuses pour l'environnement ;
- ✓ 182 K€ en autres dépenses d'exploitation, en diminution de -55 % ;
- ✓ 3 384 K€ en dépenses d'ordre, réparties sur les dotations aux amortissements pour 2 367 K€ et 1 117 K€ en autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement.

5.4 LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « CT3 – ASSAINISSEMENT »

5.4.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/Budgété 2022
Dépenses réelles	15 395 K€	13 800 K€	10 686 K€	-23%
Dépenses d'équipement	12 574 K€	11 392 K€	8 737 K€	-23%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations)				
21 - Immobilisations corporelles (y compris opérations)				
23 - Immobilisations en cours (y compris opérations)				
Total des opérations d'équipement	12 574 K€	11 392 K€	8 737 K€	-23%
Dépenses financières	2 821 K€	2 408 K€	1 949 K€	-19%
13 - Subventions d'investissement				
16 - Emprunts et dettes assimilées	130 K€	130 K€	201 K€	55%
26 - Participations et créances rattachées				
27 - Autres immobilisations financières	2 691 K€	2 278 K€	1 747 K€	-23%
Dépenses d'ordre	734 K€	790 K€	1 009 K€	28%
040 - Opérations de transfert entre sections	410 K€	430 K€	409 K€	28%
041 - Opérations patrimoniales	324 K€	360 K€	600 K€	-5%
Total dépenses d'investissement	16 129 K€	14 591 K€	11 695 K€	-20%
001 - Solde d'exécution négatif				
Total dépenses d'investissement cumulées	16 129 K€	14 591 K€	11 695 K€	-20%

Les dépenses d'investissement, de l'ordre de 11 695 K€, sont en diminution de 20 % par rapport au budgété 2022. Elles se répartissent comme suit :

- ✓ L'inscription des dépenses d'équipement pour 8 737 K€, en augmentation de 23 % par rapport au budgété total 2022, suivant l'évolution des projets pluriannuels ;
- ✓ Le remboursement du capital de l'emprunt (chapitre 16) en augmentation de 55 % par rapport à 2022 ;
- ✓ Les autres immobilisations financières (chapitre 27) pour 1 747 K€, en diminution de 23 %. Elles sont constituées de dépenses situées hors champ d'application de la TVA. Ces dépenses s'autofinancent car elles sont inscrites en dépenses et en recettes, pour le même montant ;
- ✓ Les opérations d'ordre (chapitre 040) – quote-part des subventions d'équipement perçues - pour un montant de 6 464 K€, en diminution moindre par rapport au total budgété 2022.

5.4.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/Budgété 2022
Recettes réelles	7 951 K€	7 335 K€	7 611 K€	4%
Recettes d'équipement	2 983 K€	3 039 K€	5 863 K€	93%
13 - Subventions d'investissement	2 983 K€	1 787 K€	1 123 K€	-37%
16 - Emprunts et dettes assimilées		1 252 K€	4 740 K€	279%
21 - Immobilisations corporelles				
23 - Immobilisations en cours				
Recettes financières	4 968 K€	4 297 K€	1 747 K€	-59%
10 - Dotations, réserves (hors 1068)	1 616 K€	1 738 K€		-100%
1068 - Autres réserves				
27 - Autres immobilisations financières	3 353 K€	2 559 K€	1 747 K€	-32%
Recettes d'ordre	4 451 K€	4 089 K€	4 084 K€	0%
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 137 K€	1 374 K€	1 117 K€	-19%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 990 K€	2 355 K€	2 367 K€	0%
041 - Opérations patrimoniales	324 K€	360 K€	600 K€	67%
Total recettes d'investissement	12 403 K€	11 424 K€	11 695 K€	67%
001 - Solde d'exécution positif	3 726 K€	3 167 K€		
Total des recettes d'investissement cumulées	16 129 K€	14 591 K€	11 695 K€	-20%

Les prévisions de recettes d'investissement pour 2023 s'élèvent à 11 695 K€. En diminution de 20 %, là aussi, par rapport au budget total voté 2022. Elles comprennent :

- ✓ Les subventions d'investissement à recevoir (chapitre 13) pour 1 123 K€, en diminution par rapport à 2022, plusieurs dossiers ayant été soldés durant l'exercice précédent ;
- ✓ L'emprunt prévisionnel d'équilibre pour 4 740 K€ (chapitre 16) ;
- ✓ Les recettes financières (chapitre 27) pour 1 747 K€ (même montant que pour les dépenses de même type) ;
- ✓ Le virement de la section d'exploitation à l'investissement (chapitre 021) ;
- ✓ Les opérations d'ordre sans variation entre 2022 et 2023.

6. LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « CT4 - ASSAINISSEMENT »

6.1 LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « CT4 – ASSAINISSEMENT »

6.1.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « CT4 - ASSAINISSEMENT »

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

Budget annexe CT4 - assainissement	Total voté 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022	
			en K€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	2 223 K€	2 315 K€	92 K€	4%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	1 362 K€	1 354 K€	-9 K€	-1%
Epargne de gestion courante (EBG)	861 K€	961 K€	100 K€	12%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	39%	42%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	0	0	0	#DIV/0!
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	1 121 K€	685 K€	-436 K€	-39%
Résultat exceptionnel large	-1 121 K€	-685 K€	436 K€	-39%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	-260 K€	276 K€	536 K€	-206%
Taux d'épargne de gestion	-12%	12%		
<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>				
<i>Recettes réelles</i>	2 223 K€	2 315 K€	92 K€	4%
<i>Dépenses réelles</i>	2 483 K€	2 039 K€	-445 K€	-18%
Epargne brute (EBE)	-260 K€	276 K€	536 K€	-206%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	-12%	12%		
<i>Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)</i>	147 K€	154 K€	7 K€	5%
Epargne nette (ENE)	-407 K€	122 K€	529 K€	-130%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	-18%	5%		

- ✓ L'épargne de gestion courante est de l'ordre de 961 K€ en 2023, en augmentation par rapport à 2022 de 100 K€. Son taux passe de 39 % à 42 % de 2022 à 2023, du fait d'une augmentation des recettes et d'une baisse des dépenses, de gestion courante.
- ✓ L'épargne de gestion progresse de -12 % à 12 % entre 2022 et 2023, du fait notamment de la provision pour risques en forte diminution sur le chapitre 68. Les résultats exceptionnels en 2022 et 2023, impactent fortement l'épargne de gestion courante, même si en 2023, l'impact est moindre.
- ✓ L'épargne brute évolue favorablement entre 2022 et 2023, passant de -12 % à + 12 % en 2023, mais reste faible 276 K€, couvrant à peine le montant du capital des emprunts à rembourser de 147 K€ en 2023.
- ✓ L'épargne nette est en évolution positive entre 2022 et 2023, passant de -12 % à 5 %, mais reste très faible pour le reste des investissements.

En conclusion, les ratios financiers pour le budget annexe « CT4 - assainissement » affichent un budget en situation financière très fragile.

6.1.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « CT4 – ASSAINISSEMENT »

En k€	Stock de dette au 01/01/2023	Remboursement du capital de la dette en 2023	Intérêts de la dette en 2023 (hors ICNE)	Emprunt prévisionnel 2023	Stock de la dette au 31/12/2023
Volume	588 K€	147 K€	0	1 868 K€	2 309 K€

Le stock prévisionnel de la dette augmente de 1 721 K€, compte tenu de l'emprunt d'équilibre positionné à hauteur de 1 868 K€.

6.2 LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « CT4 – ASSAINISSEMENT »

	Montant pluriannuel voté des opérations au 31/12/2022	Mandaté au 01/01/2022	Montant voté des crédits de paiement 2022	Taux d'avancement prévisionnel 2022 en %	Montant des crédits de paiement 2023 inscrit au budget primitif	Montant de cofinancement accordé 2023	Taux de cofinancement 2023 en %
Total des opérations inscrites au budget primitif	13 778 374,03	9 052 520,50	1 921 253,72	80%	1 990 000,00	-	0%

Dans sa globalité, le montant total des autorisations de programme s'élève à 13 778 K€, avec un taux d'avancement en 2022 de 80 %. Le montant total des crédits de paiement positionnés en 2023 est de 1 990 K€ sans cofinancements accordés.

Libellé des 15 plus importantes opérations du budget primitif	Montant pluriannuel voté de l'opération au 31/12/2022	mandaté au 01/01/2022	Montant voté des crédits de paiement 2022	Taux d'avancement prévisionnel 2022 en %	Montant des crédits de paiement 2023 inscrit au budget primitif	Montant de cofinancement accordé 2023	Taux de cofinancement 2023 en %
EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION AURIOL SAINT ZACHARIE	1 445 040,70	948 209,25	90 000,00	71,85%	320 000,00		0%
EXTENSION RESEAU ASS HAMEAU PIGEONNIER LA BOUILLADISSE	2 500 000,00	1 267 783,20	208 000,00	59,03%	50 000,00		0%
REHABILITAT*OVOIDE EAUX USEES AUBAGNE/MARSEILLE	9 000 000,00	6 064 494,72	723 253,72	75,42%	940 000,00		0%
STEP CUGES LES PINS	833 333,33	772 033,33	900 000,00	200,64%	680 000,00		0%
	13 778 374,03	9 052 520,50	1 921 253,72	79,64%	1 990 000,00	-	

L'opération relative à l'extension de la Station d'épuration d'Auriol Saint-Zacharie se voit doté de 320 K€ de crédits afin de couvrir les travaux liés aux centrifugeuses sur la station.

Au niveau de l'opération d'extension du réseau assainissement Hameau du Pigeonnier 50 K€ correspondant aux contrats de mandat donnés à la SPL l'Eau des Collines pour la création de la station et l'extension du réseau.

Pour l'opération de réhabilitation de l'Ovoïde eaux usées Aubagne/Marseille, 940 K€ sont prévus dans le cadre de la poursuite des travaux urgents de réhabilitation du réseau avec le contrat de mandat de la SPL l'eau des Collines.

Pour l'opération de la Station d'épuration de Cuges-les-Pins 680 K€ sont inscrits dont 30 K€ au titre des études préalables à la réhabilitation/construction de la station, 450 K€ pour les travaux et 200 K€ pour l'achat du terrain qui accueillera la nouvelle station.

6.3 LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « CT4 – ASSAINISSEMENT »

6.3.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/Budgété 2022
Recettes réelles	2 825 K€	2 223 K€	2 315 K€	4,12%
Recettes de gestion courante	2 825 K€	2 223 K€	2 315 K€	4,12%
013 - Atténuations de Charges				
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 730 K€	2 138 K€	2 230 K€	4,28%
73 - Impôts et taxes				
74 - Dotations et participations	95 K€	85 K€	85 K€	0,00%
75 - Autres produits de gestion courante				
Autres recettes de fonctionnement	0	0	0	
76 - Produits financiers				
77 - Produits exceptionnels				
Recettes d'ordre	552 K€	440 K€	650 K€	48%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	552 K€	440 K€	650 K€	47,73%
Total recettes d'exploitation	3 377 K€	2 663 K€	2 965 K€	11,32%
002 - Excédent reporté	2 675 K€	1 919 K€		
Total des Recettes d'exploitation cumulées	6 052 K€	4 582 K€	2 965 K€	-35,30%

Les recettes d'exploitation sont en diminution de -35,30 % par rapport au voté 2022 du fait de la reprise du résultat antérieur. Hors excédent antérieur, la variation se situe aux alentours de 11 % :

- ✓ Les produits des services sont de l'ordre de 2 295 K€. Il s'agit des redevances d'assainissement encaissées pour le compte de la Métropole lors de la facturation de l'eau par les différents délégataires. La SPL l'eau des Collines en tant que délégataire de l'eau et de l'assainissement reverse la part métropolitaine de l'assainissement. Le SIBAM étant uniquement délégataire de l'eau, il reverse la totalité de la redevance que la Métropole a à charge de redistribuer à la SPL l'eau des collines. Le SIBAM couvre depuis 2019 les communes de Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, Roquevaire et Saint-Savournin. La SPL l'eau des collines est délégataire de l'eau pour Aubagne, Auriol, Cuges les Pins, La Penne sur Huveaune, Saint-Zacharie. Les recettes augmentent de 157 K€ (7%). A noter également que les volumes servant de base aux calculs sont ceux de 2021 ;
- ✓ Le chapitre 74, avec la prime d'épuration est stable. Ces primes sont versées par l'agence de l'eau aux maîtres d'ouvrages publics ou privés afin de rétribuer les bonnes performances épuratoires et d'inciter les bonnes pratiques et les améliorations de celles-ci ;
- ✓ Le montant prévu pour les opérations d'ordre de transfert en augmentation du fait d'un amortissement plus important sur les subventions d'investissement.

6.3.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/Budgété 2022
Dépenses réelles	3 128 K€	2 483 K€	2 039 K€	-17,90%
Dépenses de gestion courante	1 310 K€	1 362 K€	1 354 K€	-0,62%
011 - Charges à caractère général	1 126 K€	1 169 K€	1 172 K€	0,26%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	35 K€	35 K€	21 K€	-41,43%
014 - Atténuations de Produits				
65 - Autres charges de gestion courante	149 K€	158 K€	161 K€	1,90%
Autres dépenses d'exploitation	1 818 K€	1 121 K€	685 K€	-38,89%
66 - Charges financières				
67 - Charges exceptionnelles	1 318 K€	621 K€	635 K€	2,25%
68 - provisions	500 K€	500 K€	50 K€	-90,00%
Dépenses d'ordre	2 924 K€	2 099 K€	926 K€	-55,88%
023 - Virement à la section d'investissement	2 002 K€	1 173 K€	0	-100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	922 K€	926 K€	926 K€	0,00%
Total dépenses d'exploitation	6 052 K€	4 582 K€	2 965 K€	-35,30%
002 - Déficit reporté				
Total dépenses d'exploitation cumulées	6 052 K€	4 582 K€	2 965 K€	-35,30%

Les dépenses d'exploitation prévisionnelles diminuent de -35,30 % par rapport au budget voté 2022 et se répartissent comme suit :

- ✓ Le chapitre 011 est stable du fait de la constance des volumes traités sur les communes gérées par la SPL Eau des Collines. La recette versée par le SIBAM est en partie reversée à la SPL l'eau des Collines. Aix-Marseille-Provence a adopté un protocole d'accord avec le SIBAM (avenanté en 2019 avec le rajout de Roquevaire) qui, en tant que délégataire de l'eau facture également l'assainissement pour le compte de la Métropole. Une fois le montant encaissé, la Métropole reverse la part du délégataire de l'assainissement à la SPL. Le décalage au niveau des volumes définitifs (pour le BP 2022 les prévisions ont été faites sur les chiffres de 2020) nécessite d'anticiper les besoins potentiels de crédits au chapitre 011. Pour les dépenses secondaires, 4,5 K€ sont prévus pour la part du marché AMP sur l'analyse des Rad, 14 K€ de refacturation des frais, 1,2 K€ pour le marché avec SMACL assurance et 100 € pour les cotisations Astee) ;
- ✓ Au niveau des autres charges de gestion courante (chapitre 65), on note une légère augmentation de 2 % du fait notamment des frais de facturation dus au SIBAM dans le cadre du protocole de facturation pour 36 K€. Le reste concerne la prime d'épuration à reverser à la SPL l'Eau des Collines et de la prise en compte d'un protocole, suite à un litige avec un administré. On note également 100€ inscrits pour les redevances AOT qui concernent des droits de passages pour des canalisations (caserne Vienot ou à La Penne sur Huveaune) ;
- ✓ Sur le chapitre 67, la dépense concerne principalement la convention de participation financière à l'extension de la station d'épuration (Géolide) dont l'augmentation annuelle (coefficient d'actualisation de 3,12%) est prévu sur l'échéancier de la convention ;
- ✓ Le chapitre 68 est crédité de 50 K€ dans le cadre de l'appel dans le dossier de la SERAMM ;
- ✓ Les opérations d'ordre de transfert sont prévues pour le même montant que le budget voté 2022, soit 926 K€.

6.4 LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « CT4 – ASSAINISSEMENT »

6.4.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/Budgété 2022
Dépenses réelles	2 536 K€	2 068 K€	2 144 K€	3,68%
Dépenses d'équipement	2 389 K€	1 921 K€	1 990 K€	3,58%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations)				
21 - Immobilisations corporelles (y compris opérations)				
23 - Immobilisations en cours (y compris opérations)				
Total des opérations d'équipement	2 389 K€	1 921 K€	1 990 K€	3,58%
Dépenses financières	147 K€	147 K€	154 K€	5,00%
13 - Subventions d'investissement				
16 - Emprunts et dettes assimilées	147 K€	147 K€	154 K€	5,00%
26 - Participations et créances rattachées				
27 - Autres immobilisations financières				
Dépenses d'ordre	769 K€	712 K€	650 K€	-8,64%
040 - Opérations de transfert entre sections	552 K€	440 K€	650 K€	47,73%
041 - Opérations patrimoniales	217 K€	272 K€	0	-100,00%
Total dépenses d'investissement	3 305 K€	2 780 K€	2 794 K€	0,52%
001 - Solde d'exécution négatif	821 K€			
Total dépenses d'investissement cumulées	4 127 K€	2 780 K€	2 794 K€	0,52%

Les dépenses d'investissement prévues pour 2023 sont relativement stables par rapport au total voté 2022 :

- ✓ L'opération d'extension de la Station d'épuration d'Auriol Saint-Zacharie est dotée de 320 K€ pour des études et travaux sur les centrifugeuses ainsi que pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'extension ;
- ✓ L'opération de réhabilitation de l'Ovoïde eaux usées Aubagne/Marseille est portée à 940 K€. Il s'agit de la poursuite des travaux urgents de réhabilitation de l'Ovoïde ;
- ✓ Au niveau de l'opération d'extension du réseau assainissement Hameau du Pigeonnier 50 K€ sont inscrits afin de couvrir les soldes des contrats de mandat avec la SPL l'eau des collines pour la création de la station d'épuration et l'extension du réseau ;
- ✓ Pour la future station d'épuration de Cuges-les-Pins, 680 K€ sont inscrits dont 30 K€ d'études. L'achat d'un terrain est prévu pour la future station à hauteur de 200 K€. Concernant les travaux, 450 K€ sont prévus ;
- ✓ Au chapitre 16, une annuité de 154 K€ est inscrite. Il s'agit d'un emprunt à taux zéro contracté auprès de l'agence de l'eau depuis 2017. La dette sera totalement remboursée en 2026 ;
- ✓ Le montant prévu pour les opérations d'ordre de transfert (chapitre 040) en augmentation du fait d'un amortissement plus important sur les subventions d'investissement, soit 650 K€.

6.4.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/Budgété 2022
Recettes réelles	985 K€	141 K€	1 868 K€	1227,86%
Recettes d'équipement	164 K€	141 K€	1 868 K€	1227,86%
13 - Subventions d'investissement	164 K€	141 K€	0	-100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées			1 868 K€	
21 - Immobilisations corporelles				
23 - Immobilisations en cours				
Recettes financières	821 K€	0	0	
10 - Dotations, réserves (hors 1068)	821 K€			
1068 - Autres réserves				
27 - Autres immobilisations financières				
Recettes d'ordre	3 142 K€	2 370 K€	926 K€	-60,94%
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 002 K€	1 173 K€	0	-100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	922 K€	926 K€	926 K€	0,00%
041 - Opérations patrimoniales	217 K€	272 K€	0	-100,00%
Total recettes d'investissement	4 127 K€	2 511 K€	2 794 K€	11,28%
001 - Solde d'exécution positif		269 K€		
Total des recettes d'investissement cumulées	4 127 K€	2 780 K€	2 794 K€	0,52%

Tout comme les dépenses d'investissement, les recettes inscrites dans le cadre du budget primitif 2023 sont stables, également, par rapport au total budget voté 2022 :

- ✓ Il n'y a pas de subventions inscrites pour 2023. La subvention de l'agence de l'eau concernant les travaux de l'Ovoide n'est pas encore notifiée ;
- ✓ Un emprunt d'équilibre est positionné pour 1 868 K€ dans l'attente de la reprise de résultat excédentaire 2022 au budget supplémentaire 2023 ;
- ✓ Les recettes d'ordre diminuent de 60,94% suite à la mise à jour annuelle du patrimoine.

7. LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « CT5 - ASSAINISSEMENT »

7.1 LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « CT5 – ASSAINISSEMENT »

7.1.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « CT5 - ASSAINISSEMENT »

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

Budget annexe CT5 - assainissement	Total voté 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022 en K€ en %	
<i>Recettes de gestion courante</i>	7 510 K€	7 589 K€	79 K€	1%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	318 K€	1 175 K€	857 K€	270%
Epargne de gestion courante (EBG)	7 192 K€	6 414 K€	-778 K€	-11%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	96%	85%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	0	0	0	
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	1 036 K€	200 K€	-836 K€	-81%
Résultat exceptionnel large	-1 036 K€	-200 K€	836 K€	-81%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	6 156 K€	6 214 K€	58 K€	1%
Taux d'épargne de gestion	82%	82%		
<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	919 K€	1 122 K€	203 K€	22%
<i>Recettes réelles</i>	7 510 K€	7 589 K€	79 K€	1%
<i>Dépenses réelles</i>	2 273 K€	2 497 K€	224 K€	10%
Epargne brute (EBE)	5 237 K€	5 092 K€	-145 K€	-3%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	70%	67%		
<i>Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)</i>	3 393 K€	3 833 K€	440 K€	13%
Epargne nette (ENE)	1 844 K€	1 259 K€	-585 K€	-32%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	25%	17%		

- ✓ L'épargne de gestion courante, est en diminution en 2023 de 11 %, par rapport à 2022. Son taux passe de 96 % à 85 % de 2022 à 2023, du fait d'une augmentation des dépenses, de gestion courante, dégageant ainsi moins de marge de manœuvre pour 2023.
- ✓ L'épargne de gestion voit son taux rester stable à 82 % entre 2022 et 2023, mais le résultat exceptionnel déficitaire, impacte cette dernière de 3 points par rapport à l'épargne de gestion courante en 2023.
- ✓ L'épargne brute est en diminution entre 2022 et 2023, passant de 70 % à 67 % en 2023 ; elle couvre largement le remboursement du capital de la dette.
- ✓ L'épargne nette est en diminution également entre 2022 et 2023, passant de 25 % à 17 % pour les investissements.

La situation financière de ce budget reste correcte, mais le poids de l'emprunt est important.

7.1.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « CT5 – ASSAINISSEMENT »

En k€	Stock de dette au 01/01/2023	Remboursement du capital de la dette en 2023	Intérêts de la dette en 2023 (hors ICNE)	Emprunt prévisionnel 2023	Stock de la dette au 31/12/2023
Volume	48 897 K€	3 833 K€	1 122 K€	8 127 K€	53 191 K€

Le stock prévisionnel de la dette augmente de 4 294 K€, compte tenu de l'emprunt d'équilibre positionné à hauteur de 8 127 K€.

7.2 LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « CT5 – ASSAINISSEMENT »

	Montant pluriannuel voté des opérations au 31/12/2022	Mandaté au 01/01/2022	Montant voté des crédits de paiement 2022	Taux d'avancement prévisionnel 2022 en %	Montant des crédits de paiement 2023 inscrit au budget primitif	Montant de cofinancement accordé 2023	Taux de cofinancement 2023 en %
Total des opérations inscrites au budget primitif	89 680 886,19	42 712 559,84	17 682 921,00	67%	9 386 043,00	33 000,00	0%

Dans sa globalité, le montant total des autorisations de programme s'élève à 89 681 K€, avec un taux d'avancement en 2022 de 67 %. Le montant total des crédits de paiement positionnés en 2023 est de 9 386 K€ avec des cofinancements accordés à hauteur de 33 K€.

Libellé des 15 plus importantes opérations du budget primitif	Montant pluriannuel voté de l'opération au 31/12/2022	mandaté au 01/01/2022	Montant voté des crédits de paiement 2022	Taux d'avancement prévisionnel 2022 en %	Montant des crédits de paiement 2023 inscrit au budget primitif	Montant de cofinancement accordé 2023	Taux de cofinancement 2023 en %
Construction STEP Fos-sur-Mer	14 443 227,72	8 911 863,83	2 473 839,00	78,83%	2 927 592,00	-	0%
STEP de Rassuen	18 475 331,51	2 724 909,62	4 748 000,00	40,45%	2 000 000,00	-	0%
Renforcement capacité STEP Miramas	1 744 999,33	8 260,38	70 000,00	4,48%	80 000,00		0%
Extension renouv. mise en conform réseaux	46 866 080,97	28 458 854,01	8 346 915,00	78,53%	3 753 450,00		0%
Réhabilitation STEP Port ST Louis	2 599 472,00	2 599 472,00	-	100,00%	-		0%
Réhabilitation STEP de Cornillon	2 171 440,66	9 200,00	77 500,00	3,99%	58 334,00	33 000,00	57%
Schéma directeur Eaux usées	333 334,00	-	166 667,00	50,00%	166 667,00		0%
Construction Poste relevage St Chamas	3 047 000,00	-	1 800 000,00	59,07%	400 000,00		0%

Le tableau ci-dessus fait apparaître, en détail, pour les quinze plus importantes opérations du budget, le montant des autorisations de programme et le taux d'avancement prévisionnel au 31/12/2022, ainsi que les crédits de paiement positionnés et les subventions à recevoir sur l'exercice 2023.

7.3 LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « CT5 – ASSAINISSEMENT »

7.3.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/Budgété 2022
Recettes réelles	9 152 K€	7 510 K€	7 589 K€	1,05%
Recettes de gestion courante	9 150 K€	7 510 K€	7 589 K€	1,05%
013 - Atténuations de Charges				
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 666 K€	7 190 K€	7 236 K€	0,63%
73 - Impôts et taxes				
74 - Dotations et participations	407 K€	315 K€	349 K€	10,65%
75 - Autres produits de gestion courante	77 K€	5 K€	5 K€	0,00%
Autres recettes d'exploitation	3 K€	0	0	
76 - Produits financiers				
77 - Produits exceptionnels	3 K€			
Recettes d'ordre	337 K€	393 K€	417 K€	6%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	337 K€	393 K€	417 K€	6,08%
Total recettes d'exploitation	9 490 K€	7 903 K€	8 006 K€	1,30%
002 - Excédent reporté	366 K€	1 555 K€		
Total des Recettes d'exploitation cumulées	9 856 K€	9 458 K€	8 006 K€	-15,35%

Les recettes d'exploitation sont en baisse de -15,35 % par rapport au total budgété 2022, si l'on tient compte de l'excédent antérieur. Hors excédent antérieur, la variation est de + 1,30 %.

- ✓ Les produits des services (chapitre 70) sont stables ;
- ✓ Les dotations et participations (chapitre 74), sont en augmentation de 10,65 %. Elles concernent les primes d'épuration versées par l'Agence de l'Eau ;
- ✓ Les autres produits de gestion courante, (chapitre 75), composés des régularisations sur prélèvement à la source, des redevances d'occupation du domaine public, sont pour le même montant ;
- ✓ La quote-part des subventions amortissables (chapitre 042) pour + 6,08 %.

7.3.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/Budgété 2022
Dépenses réelles	1 725 K€	2 273 K€	2 497 K€	9,87%
Dépenses de gestion courante	526 K€	318 K€	1 175 K€	269,54%
011 - Charges à caractère général	496 K€	288 K€	432 K€	50,02%
012 - Charges de personnel et frais assimilés			713 K€	
014 - Atténuations de Produits				
65 - Autres charges de gestion courante	30 K€	30 K€	30 K€	0,00%
Autres dépenses d'exploitation	1 199 K€	1 955 K€	1 323 K€	-32,35%
66 - Charges financières	989 K€	921 K€	1 123 K€	21,88%
67 - Charges exceptionnelles	210 K€	1 034 K€	200 K€	-80,66%
68 - provisions				
Dépenses d'ordre	8 131 K€	7 185 K€	5 509 K€	-23,33%
023 - Virement à la section d'investissement	6 408 K€	4 652 K€	3 144 K€	-32,42%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 723 K€	2 533 K€	2 365 K€	-6,64%
Total dépenses d'exploitation	9 856 K€	9 458 K€	8 006 K€	-15,35%
002 - Déficit reporté				
Total dépenses d'exploitation cumulées	9 856 K€	9 458 K€	8 006 K€	-15,35%

Le montant des dépenses d'exploitation suit la variation à la baisse des recettes et s'élève, pour 2023, à 8 006 K€. Il se répartit comme suit :

- ✓ 1 175 K€ en dépenses de gestion courante, en augmentation de près de 270 % : les dépenses en chapitre 011 sont constituées de l'augmentation des prestations et des révisions de prix, suite à l'inflation ; à noter également, comme sur tous les budgets, l'inscription de frais de structure en 2023, à reverser au budget principal ; l'inscription de dépenses de personnel (chapitre 012) pour 750 K€, suite à une répartition des agents, au plus proche de la réalité ;
- ✓ 1 323 K€ en autres dépenses d'exploitation : le montant des charges exceptionnelles (chapitre 67) passant de 1 034 K€ sur le total voté 2022 à 200 K€ sur le budget primitif 2023. En effet, sur l'exercice 2022, des dépenses exceptionnelles (annulations de titres sur années antérieures) avait été prévues et ne seront pas reconduites ;
- ✓ 5 509 K€ en dépenses d'ordre, sur les dotations aux amortissements (chapitre 042) pour 2 365 K€ et 3 144 K€ en autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement (chapitre 023).

7.4 LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « CT5 – ASSAINISSEMENT »

7.4.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/Budgété 2022
Dépenses réelles	21 133 K€	21 076 K€	13 219 K€	-37,28%
Dépenses d'équipement	18 269 K€	17 683 K€	9 386 K€	-46,92%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations)				
21 - Immobilisations corporelles (y compris opérations)				
23 - Immobilisations en cours (y compris opérations)				
Total des opérations d'équipement	18 269 K€	17 683 K€	9 386 K€	-46,92%
Dépenses financières	2 864 K€	3 393 K€	3 833 K€	12,96%
13 - Subventions d'investissement				
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 864 K€	3 393 K€	3 833 K€	12,96%
26 - Participations et créances rattachées				
27 - Autres immobilisations financières				
Dépenses d'ordre	2 558 K€	9 280 K€	3 387 K€	-63,50%
040 - Opérations de transfert entre sections	337 K€	393 K€	417 K€	6,08%
041 - Opérations patrimoniales	2 220 K€	8 887 K€	2 970 K€	-66,58%
Total dépenses d'investissement	23 691 K€	30 356 K€	16 606 K€	-45,30%
001 - Solde d'exécution négatif	9 119 K€	16 266 K€		
Total dépenses d'investissement cumulées	32 810 K€	46 622 K€	16 606 K€	-64,38%

Les dépenses d'investissement 2023 affichent une baisse globale de -64,38 % par rapport au total budgété 2022 ; elles se répartissent comme suit :

- ✓ - 46,92% sur les dépenses d'équipement liés à la fin de certains chantiers de réhabilitation de réseaux et du décalage de la Réhabilitation de la station d'épuration de Rassuen sur la commune d'Istres ou de la construction du Poste de Refoulement de la station d'épuration de Miramas/St Chamas ;
- ✓ + 12,96 % sur le capital de la dette à rembourser, tenant compte des emprunts nouveaux souscrits en 2022 (chapitre 16) ;
- ✓ - 66,58 % sur le chapitre 041, cette baisse est liée à la fin de certains chantiers exécutés au chapitre 238 pour lesquels les intégrations sont obligatoires au chapitre 21 par opération d'ordre ;
- ✓ + 6,08 % sur la quote-part des subventions transférables (chapitre 040) traduisant l'amortissement des subventions reçues.

7.4.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/Budgété 2022
Recettes réelles	22 459 K€	30 550 K€	8 127 K€	-73,40%
Recettes d'équipement	16 340 K€	26 298 K€	8 127 K€	-69,10%
13 - Subventions d'investissement	1 267 K€	1 088 K€		-100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	15 073 K€	25 210 K€	8 127 K€	-67,76%
21 - Immobilisations corporelles				
23 - Immobilisations en cours				
Recettes financières	6 119 K€	4 252 K€	0	-100,00%
10 - Dotations, réserves (hors 1068)	6 119 K€	4 252 K€	0	-100,00%
1068 - Autres réserves				
27 - Autres immobilisations financières				
Recettes d'ordre	10 351 K€	16 072 K€	8 479 K€	-47,25%
021 - Virement de la section de fonctionnement	6 408 K€	4 652 K€	3 144 K€	-32,42%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 723 K€	2 533 K€	2 365 K€	-6,64%
041 - Opérations patrimoniales	2 220 K€	8 887 K€	2 970 K€	-66,58%
Total recettes d'investissement	32 810 K€	46 622 K€	16 606 K€	-64,38%
001 - Solde d'exécution positif				
Total des recettes d'investissement cumulées	32 810 K€	46 622 K€	16 606 K€	-64,38%

Comme les dépenses de la même section, les recettes d'investissement sont en baisse de -64,38 % en 2023 :

- ✓ -100 % pour les subventions d'équipement (chapitre 13) : les dossiers déposés auprès de différents partenaires sont en cours d'instruction et donc non notifiés à ce jour ;
- ✓ -47,25 % sur les recettes d'ordre, composées des amortissements des immobilisations ((chapitre 040), des écritures patrimoniales (chapitre 041) et de l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation (chapitre 021).

8. LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « CT6 - ASSAINISSEMENT »

8.1 LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « CT6 – ASSAINISSEMENT »

8.1.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « CT6 - ASSAINISSEMENT »

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

Budget annexe CT6 - assainissement	Total voté 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022	
			K€	%
<i>Recettes de gestion courante</i>	5 919 K€	6 602 K€	683 K€	12%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	5 384 K€	5 777 K€	393 K€	7%
Epargne de gestion courante (EBG)	535 K€	825 K€	290 K€	54%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	9%	12%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 + 76) hors nature 775</i>	10 K€	5 K€	-5 K€	-50%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 + 68 + 66112)</i>	37 K€	30 K€	-7 K€	-19%
Résultat exceptionnel large	-27 K€	0 K€	27 K€	-100%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	508 K€	825 K€	317 K€	63%
Taux d'épargne de gestion	9%	12%		
<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	110 K€	100 K€	-10 K€	-9%
<i>Recettes réelles</i>	5 929 K€	6 607 K€	678 K€	11%
<i>Dépenses réelles</i>	5 531 K€	5 907 K€	376 K€	7%
Epargne brute (EBE)	398 K€	700 K€	302 K€	76%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	7%	11%		
<i>Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)</i>	400 K€	403 K€	3 K€	1%
Epargne nette (ENE)	-2 K€	297 K€	299 K€	
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	0%	4%		

- ✓ L'épargne de gestion courante, est en augmentation en 2023 de 54 %, par rapport au total voté 2022. Son taux passe de 9 % à 12 % de 2022 à 2023, du fait d'une augmentation des dépenses mais aussi des recettes, de gestion courante, dégageant ainsi un peu plus de marge de manœuvre pour 2023.
- ✓ L'épargne de gestion voit son taux égal à celui de l'épargne de gestion courante.
- ✓ L'épargne brute évolue favorablement entre 2022 et 2023, passant de 7 % à 11% en 2023 ; le remboursement du capital de la dette est couvert.
- ✓ L'épargne nette est en évolution positive entre 2022 et 2023, passant de 0 % à 4% pour les investissements.

Les marges de manœuvre, même si elles sont en bonne voie, sont faibles et affichent une situation financière très fragile pour ce budget.

8.1.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « CT6 – ASSAINISSEMENT »

En K€	Stock de dette au 01/01/2023	Remboursement du capital de la dette en 2023	Intérêts de la dette en 2023 (hors ICNE)	Emprunt prévisionnel 2023	Stock de la dette au 31/12/2023
Volume	2 161 K€	403 K€	100 K€	3 344 K€	5 102 K€

Le stock prévisionnel de la dette augmente de 2 941 K€, compte tenu de l'emprunt d'équilibre positionné à hauteur de 3 344 K€.

8.2 LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « CT6 – ASSAINISSEMENT »

	Montant pluriannuel voté des opérations au 31/12/2022	Mandaté au 01/01/2022	Montant voté des crédits de paiement 2022	Taux d'avancement prévisionnel 2022 en %	Montant des crédits de paiement 2023 inscrit au budget primitif	Montant de cofinancement accordé	Taux de cofinancement en %
Total des opérations inscrites au budget primitif	27 243 K€	7 488 K€	2 350 K€	36%	3 737 K€	88 K€	2%

Dans sa globalité, le montant total des autorisations de programme s'élève à 27 243 K€, avec un taux d'avancement en 2022 de 36 %. Le montant total des crédits de paiement positionnés en 2023 est de 3 737 K€ pour un financement total 2023 de 88 K€ (subventions d'équipement).

Libellé des 10 plus importantes opérations du budget primitif	Montant pluriannuel voté de l'opération au 31/12/2022	Mandaté au 01/01/2022	Montant voté des crédits de paiement 2022	Taux d'avancement prévisionnel 2022 en %	Montant des crédits de paiement 2023 inscrit au budget primitif	Montant de cofinancement accordé 2023	Taux de cofinancement 2023 en %
Création et renouvellement des réseaux EU	6 840 K€	2 300 K€	450 K€	40%	630 K€	88 K€	14%
Restructuration ZAC Hotel de ville	1 950 K€	1 827 K€	120 K€	100%	8 K€		
Chemisage réseau	2 400 K€	2 183 K€	177 K€	98%	8 K€		
Investissements à réaliser sur la STEP	2 000 K€	58 K€	260 K€	16%	408 K€		
Acquisition d'un système de télégestion pour les ouvrages d'assainissement	400 K€	2 K€	0	0%	20 K€		
Travaux suite aux conclusions du SDA	8 000 K€	288 K€	583 K€	11%	1 780 K€		
Acquisit* matériel et outillage divers	200 K€	49 K€	20 K€	34%	20 K€		
Acquisit* véhicules service assainissement	660 K€	22 K€	50 K€	11%	110 K€		
Travaux de chemisage et fumigation	2 640 K€	0	483 K€	18%	650 K€		
Travaux postes de refoulement	800 K€	0	185 K€	23%	103 K€		
Total	25 890 K€	6 728 K€	2 328 K€	35%	3 737 K€	88 K€	2%

Le tableau ci-dessus fait apparaître, en détail, pour les opérations les plus importantes du budget, le montant des autorisations de programme et le taux d'avancement prévisionnel au 31/12/2022, ainsi que les crédits de paiement positionnés et les subventions à recevoir sur l'exercice 2023. Le pourcentage global d'avancement de la programmation pluriannuelle des investissements est de 36 % à fin 2022 et atteindrait 50 % fin 2023, dans l'hypothèse d'une réalisation à 100% des crédits prévus. Ce faible pourcentage d'avancement est lié à la création récente de trois opérations pour un montant de 4 000 K€ et provient également du décalage de deux opérations majeures prévues au schéma directeur de 2018 (Restructuration du réseau poste Sud à Martigues et bassin d'orage de la STEP). Concernant ces projets, des maîtrises d'œuvre sont en cours et les travaux doivent commencer en 2023.

Il n'y a pas de création d'opération prévue pour 2023.

8.3 LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « CT6 – ASSAINISSEMENT ».

8.3.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/Budgété 2022
Recettes réelles	5 466 K€	5 929 K€	6 607 K€	11,44%
Recettes de gestion courante	5 364 K€	5 919 K€	6 602 K€	11,54%
013 - Atténuations de Charges		0	2 K€	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 364 K€	5 799 K€	6 554 K€	13,01%
73 - Impôts et taxes				
74 - Dotations et participations			24 K€	
75 - Autres produits de gestion courante		119 K€	22 K€	-81,67%
Autres recettes d'exploitation	102 K€	10 K€	5 K€	-50,01%
76 - Produits financiers				
77 - Produits exceptionnels	102 K€	10 K€	5 K€	-50,01%
Recettes d'ordre	750 K€	510 K€	500 K€	-2%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	750 K€	510 K€	500 K€	-1,96%
Total recettes d'exploitation	6 216 K€	6 439 K€	7 107 K€	10,38%
002 - Excédent reporté	874 K€	2 994 K€		
Total des Recettes d'exploitation cumulées	7 090 K€	9 433 K€	7 107 K€	-24,66%

Globalement les recettes d'exploitation diminuent de -24,66 %, tenant compte de l'excédent antérieur. Elles sont en hausse de 10,38 % hors excédent antérieur et se répartissent comme suit :

- ✓ Sur le chapitre 70, une augmentation de 13,01 %, suite à une hausse de 7 % des tarifs et à la mise en œuvre d'une tarification spécifique pour le lixiviat (150 K€) ;
- ✓ La baisse des autres produits de gestion (chapitre 75) est liée à une diminution des remboursements de fiscalités énergétique (baisse des taxes directement imputées sur les factures d'électricité) ;
- ✓ Les recettes d'ordre, qui restent relativement stables, par rapport au budgété 2022.

8.3.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/Budgété 2022
Dépenses réelles	5 186 K€	5 531 K€	5 907 K€	6,79%
Dépenses de gestion courante	4 986 K€	5 384 K€	5 777 K€	7,30%
011 - Charges à caractère général	2 183 K€	2 462 K€	2 865 K€	16,34%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 089 K€	2 204 K€	2 191 K€	-0,57%
014 - Atténuations de Produits	700 K€	700 K€	700 K€	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	14 K€	17 K€	20 K€	17,43%
Autres dépenses d'exploitation	200 K€	147 K€	130 K€	-11,70%
66 - Charges financières	130 K€	107 K€	100 K€	-6,73%
67 - Charges exceptionnelles	70 K€	40 K€	30 K€	-25,00%
68 - provisions				
Dépenses d'ordre	1 904 K€	3 902 K€	1 200 K€	-69,25%
023 - Virement à la section d'investissement	470 K€	2 642 K€	0	-100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 434 K€	1 260 K€	1 200 K€	-4,75%
Total dépenses d'exploitation	7 090 K€	9 433 K€	7 107 K€	-4,75%
002 - Déficit reporté				
Total dépenses d'exploitation cumulées	7 090 K€	9 433 K€	7 107 K€	-24,66%

Les dépenses d'exploitation suivent, bien entendu, la courbe de variation des recettes :

- ✓ Les charges à caractère général (chapitre 011) sont en hausse de 16,34 % par rapport au budget voté en 2022. Les principaux postes sont les suivants :
 - Electricité, en hausse de 5 % par rapport au voté 2022, mais en hausse de 80% par rapport au montant constaté en 2021 : 860 K€ ;
 - Dépenses d'entretien / maintenance (réseau, véhicules, matériel, logiciel) : 475 K€ ;
 - Coût du traitement des boues (TGAP + transport) – dépense nouvelle : 420 K€ ;
 - Produits de traitement, en hausse de 63 % par rapport au montant constaté en 2021 : 400 K€ ;
- ✓ Les dépenses de personnel (chapitre 012) sont stables par rapport au budget voté en 2022, et en hausse de 5 % par rapport aux dépenses constatées en 2021. Cette stabilité est liée à la hausse de 3,5 % du point d'indice en juillet 2022 compensée par la correction des affectations analytiques de certains agents (-145 K€) ;
- ✓ Les atténuations de produits (chapitre 013) correspondent aux redevances (modernisation du réseau) reversées à l'Agence de l'Eau.

8.4 LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « CT6 – ASSAINISSEMENT »

8.4.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/Budgété 2022
Dépenses réelles	3 277 K€	5 430 K€	4 132 K€	-23,90%
Dépenses d'équipement	2 837 K€	4 980 K€	3 729 K€	-25,12%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations)				
21 - Immobilisations corporelles (y compris opérations)				
23 - Immobilisations en cours (y compris opérations)		2 630 K€	0	-100,00%
Total des opérations d'équipement	2 837 K€	2 350 K€	3 729 K€	58,68%
Dépenses financières	440 K€	450 K€	403 K€	-10,39%
13 - Subventions d'investissement		50 K€		-100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	440 K€	400 K€	403 K€	0,81%
26 - Participations et créances rattachées				
27 - Autres immobilisations financières				
Dépenses d'ordre	750 K€	610 K€	640 K€	4,92%
040 - Opérations de transfert entre sections	750 K€	510 K€	500 K€	4,92%
041 - Opérations patrimoniales	0	100 K€	140 K€	-1,96%
Total dépenses d'investissement	4 027 K€	6 040 K€	4 772 K€	-20,99%
001 - Solde d'exécution négatif		508 K€		
Total dépenses d'investissement cumulées	4 027 K€	6 548 K€	4 772 K€	-27,12%

Les dépenses d'investissement pour l'année 2023 ont été évaluées à 4 772 K€, en diminution de 27,12 %, compte tenu du déficit antérieur en 2002 :

Les dépenses les plus importantes sont les dépenses d'équipement, de l'ordre de 3 729 K€ en 2023, + 58,68 % par rapport au budget voté en 2022. Cette augmentation est liée aux principaux chantiers suivants :

- ✓ Début des travaux de construction du bassin d'orage de la STEP (chantier total de 2 000 K€ prévu en 2023 et 2024) ; 1 000 K€
- ✓ Début des travaux de restructuration du réseau du poste Sud de Martigues (chantier total de 2,6 M€ prévu en 2023 et 2024) 400 K€
- ✓ Rénovation des réseaux de Saint-Mitre 400 K€
- ✓ Travaux de chemisage 650 K€
- ✓ Investissements liés à la STEP (pont brosse, pompes ...) 400 K€

Le remboursement du capital de la dette (chapitre 16) reste stable entre 2022 et 2023.

8.4.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/Budgété 2022
Recettes réelles	1 184 K€	2 546 K€	3 432 K€	34,81%
Recettes d'équipement	767 K€	1 658 K€	3 432 K€	107,00%
13 - Subventions d'investissement	737 K€	608 K€	88 K€	-85,53%
16 - Emprunts et dettes assimilées		1 000 K€	3 344 K€	234,45%
21 - Immobilisations corporelles				
23 - Immobilisations en cours	30 K€	50 K€	0	-100,00%
Recettes financières	417 K€	888 K€	0	-100,00%
10 - Dotations, réserves (hors 1068)	417 K€	888 K€	0	-100,00%
1068 - Autres réserves				
27 - Autres immobilisations financières				
Recettes d'ordre	1 904 K€	4 002 K€	1 340 K€	-66,52%
021 - Virement de la section de fonctionnement	470 K€	2 642 K€	0	-100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 434 K€	1 260 K€	1 200 K€	-4,75%
041 - Opérations patrimoniales		100 K€	140 K€	40,00%
Total recettes d'investissement	3 088 K€	6 548 K€	4 772 K€	40,00%
001 - Solde d'exécution positif	939 K€			
Total des recettes d'investissement cumulées	4 027 K€	6 548 K€	4 772 K€	-27,12%

Comme les dépenses, les recettes d'investissement diminuent, dans leur ensemble, de 27,12 % :

- ✓ Les subventions d'investissement (chapitre 13) sont estimées à 88 K€, en net recul par rapport à 2022. Cette baisse est liée à des demandes d'aide en cours d'instruction non notifiées) pour environ 600 K€ ;
- ✓ L'emprunt d'équilibre prévisionnel s'élève à 3 344 K€. Ce montant pourra être revu à la baisse en fonction des excédents dégagés en 2022. En revanche, un emprunt est programmé au second semestre 2023, dont l'enveloppe reste à définir, pour financer certaines opérations majeures (bassin d'orage, restructuration du réseau Poste Sud).